La fabrique identitaire dans les îles Loyauté Comment peut-on être un colon-kanak ?

Elsa Faugere

▶ **To cite this version:**

Elsa Faugere. La fabrique identitaire dans les îles Loyauté Comment peut-on être un colon-kanak ?. Ethnologie française, 2002, 32 (4), pp.629-635. 10.3917/ethn.024.0629 . halshs-01664616

HAL Id: halshs-01664616
https://shs.hal.science/halshs-01664616

Submitted on 9 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

CAIRN.INFO
CHERCHER, REPÉRER, AVANCER

LA FABRIQUE IDENTITAIRE DANS LES ÎLES LOYAUTÉ

Comment peut-on être un colon-kanak ?

Elsa Faugère

Presses Universitaires de France | « Ethnologie française »

2002/4 Vol. 32 | pages 629 à 635

ISSN 0046-2616
ISBN 9782130525264

Article disponible en ligne à l'adresse :

https://www.cairn.info/revue-ethnologie-francaise-2002-4-page-629.htm

Pour citer cet article :

Elsa Faugère, « La fabrique identitaire dans les îles Loyauté. Comment peut-on être un colon-kanak ? », *Ethnologie française* 2002/4 (Vol. 32), p. 629-635.
DOI 10.3917/ethn.024.0629

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.
© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Institut national de la recherche agronomique - - 138.102.192.62 - 15/12/2017 09h04. © Presses Universitaires de France

La fabrique identitaire dans les îles Loyauté

Comment peut-on être un colon-kanak ?

Elsa Faugère

RÉSUMÉ

En Nouvelle-Calédonie, la question de l'identité kanak est au cœur des revendications indépendantistes et du jeu politique local. Si, dans les îles Loyauté (plus précisément sur l'île de Maré), les identités kanak et nengone (maréenne) sont revendiquées fièrement par tous les Maréens, le cas des descendants de colons européens, installés depuis la fin du XIX[e] siècle, pose problème. S'ils se disent kanak et maréens, les « autres » les considèrent comme des « colons-Maréens-Kanaks ». En Nouvelle-Calédonie où le clivage colons/autochtones est si « brûlant », être considéré à la fois comme colon et comme kanak semble particulièrement surprenant, voire impensable. Dans cet article, j'étudie le cas d'une famille, installée à Maré depuis les années 1880, qui a joué un rôle de premier plan dans le jeu politique et économique local. Son histoire met au jour les rôles joués par les alliances matrimoniales, les liens utérins et les liens à la terre dans les processus de construction des identités kanak et maréenne.
Mots-clefs : Îles Loyauté. Colon. Kanak. Maréen. Alliances matrimoniales.

Elsa Faugère
Rédaction *Ethnologie française*
6, avenue du Mahatma-Gandhi
75116 Paris

Situées à une centaine de kilomètres à l'est de la Grande Terre néo-calédonienne, les îles Loyauté [1] sont composées de quatre îles principales : Ouvéa, Lifou, Tiga et Maré. L'histoire du peuplement de ces îles est en partie semblable à celle de la Grande Terre. Grâce à la linguistique comparative et à l'archéologie, on sait aujourd'hui que la Nouvelle-Calédonie et les îles Loyauté sont peuplées depuis environ trois mille ans. Les premiers hommes et femmes qui découvrirent cet archipel étaient originaires d'Asie du sud-est. Les côtes de la Chine du Sud ont été « *le centre d'une civilisation maritime qui a permis l'expansion de ces populations vers l'océan Pacifique et dans l'océan Indien* » [Ozanne-Rivierre, 1998 : 82]. D'après les datations au carbone 14 effectuées sur les poteries *lapita* [2], il aura fallu moins de trois siècles à ces populations austronésiennes [3] pour découvrir les îles situées entre l'archipel des Bismarck et Fidji, et s'y installer [Ozanne-Rivierre, 1998 : 92]. Les premiers habitants de la Grande Terre et des îles Loyauté sont donc semblables. Mais « *les îles Loyauté furent le lieu d'abordage pour d'innombrables Polynésiens, poussés vers l'ouest par les vents dominants ; elles reçurent donc beaucoup plus d'étrangers que la Grande Terre* » [Howe, 1978 : 19].

Les Européens qui débarquèrent à leur tour sur ces îles, dans les années 1840, ont tous souligné d'une part les différences physiques entre ces habitants et ceux de la Grande Terre et, d'autre part, leurs ressemblances avec les Polynésiens. Ils rencontrèrent, notamment, des groupes récemment venus de Tonga et de Samoa [Howe, 1978 : 19] et, sur Ouvéa, des descendants de Wallisiens arrivés dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

Il semble que ce soit un capitaine anglais du nom de Raven qui, en 1793, fut le premier Européen à découvrir ces îles [Howe, 1973 : 33 et Pisier, 1975 : 39]. Ce serait lui qui aurait donné le nom de Loyauté à cet archipel, sans que l'on connaisse les raisons de son choix. Cela demeure l'un des petits mystères du Pacifique, nous dit G. Pisier [1975 : 39]. Si, avant la colonisation européenne, il n'existait, semble-t-il, pas de terme unique pour désigner l'ensemble de cet archipel et de ses habitants, des termes indigènes nommaient chacune de ces îles. L'île que les Européens appelèrent Lifou s'appelait Dehu ; Maré s'appelait Nengone (mais était appelée Maré par les habitants de l'île des Pins et du sud-est de la Grande Terre) ; et Ouvéa était le nom donné à l'île par les immigrants venus de l'île Wallis (les habitants originels d'Ouvéa appelaient leur île Iai [Howe, 1973 : 35-6]). Quatre langues différentes étaient alors parlées et le sont toujours (le « iai » et l'« ouvéa » à Ouvéa, le « dehu » à Lifou et Tiga, et le « nengone » à

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Institut national de la recherche agronomique - - 138.102.192.62 - 15/12/2017 09h04. © Presses Universitaires de France

Maré et Tiga). En revanche, les deux langages de respect, le « miny » à Lifou et l'« iwateno » à Maré, qui étaient utilisés pour s'adresser aux chefs et aux « nobles », ont presque totalement disparu aujourd'hui [Howe, 1978 : 23]. Alors que les habitants de ces îles ne se donnaient pas de nom commun, les Européens les désignèrent sous l'appellation commune de « Loyaltiens », « Canaques des îles Loyauté » ou « insulaires », les distinguant ainsi des Canaques de la Grande Terre[4]. Ils leur prêtèrent tout un ensemble de qualités : plus agréables à regarder, excellents marins, bons travailleurs, habiles dans le commerce, etc. [Shineberg, 1981].

Avant la colonisation européenne, des relations, notamment commerciales, matrimoniales et politiques reliaient ces îles entre elles. Mais l'essentiel de la vie politique, économique et sociale de chacune de ces îles se déroulait dans les limites de leur espace insulaire respectif. Il n'existait ni unité linguistique, ni politique, ni économique. Il est impossible de reconstituer toute l'histoire sociale et politique de ces îles. On sait néanmoins que, depuis le XVIII[e] siècle au moins, elles furent le théâtre de nombreuses guerres. Les clivages et les conflits guerriers étaient très fréquents au sein même de chacune d'elles. Lorsque les Européens les découvrirent à leur tour, aucune d'entre elles – sauf la petite île de Tiga – n'était unifiée politiquement.

Probablement en raison de leur inaptitude à une exploitation économique d'envergure, les îles Loyauté, contrairement à la Grande Terre, ne connurent pas de colonisation européenne de peuplement [Howe, 1978]. Déclarées réserves indigènes à la fin du XIX[e] siècle, elles ne subirent pas de spoliations foncières. Quand on connaît l'ampleur et l'intensité des conflits et des revendications foncières sur la Grande Terre[5], cette différence apparaît essentielle pour comprendre les sociétés kanak des îles Loyauté. Ces îles furent ainsi préservées de certains abus coloniaux. Elles connurent néanmoins le même type de découpages territoriaux et administratifs que la Grande Terre et le même code de l'indigénat qui, jusqu'en 1946, privait les Kanak des libertés de circulation, de travail et de résidence. S'il n'y eut pas d'implantation massive de colons dans les Loyauté, certains s'établirent pourtant sur ces îles où ils firent souche.

Lors de nos enquêtes ethnographiques, menées sur l'île de Maré entre 1994 et 1997, au détour d'une conversation, j'ai appris qu'un homme, qui jouait un rôle central dans le jeu politique local, était en fait le descendant d'un de ces colons français. Deux points ont alors attiré mon attention : le fait que cet homme se présente d'abord comme kanak et maréen ; et que les « autres » le considèrent parfois comme un colon, parfois comme un Maréen et un Kanak. Dans un pays comme la Nouvelle-Calédonie, où le clivage colons/autochtones est aussi structurant et « brûlant », que l'on puisse être tout à la fois colon et kanak me paraissait surprenant, voire impossible. Or, les discours des Maréens semblaient dire l'inverse puisqu'ils le présentaient tour à tour comme colon et comme kanak. Ce qui, dans nos catégories, paraissait impensable, était donc pensable dans les catégories locales : aux yeux des Maréens, on peut être kanak et colon. Ces observations soulèvent un certain nombre de questions, tant sur les jeux et les logiques identitaires et politiques que sur la pertinence de mes catégories. Pourquoi ces descendants de colons revendiquent-ils fièrement leur identité *nengone* et kanak ? Pourquoi les Maréens les considèrent-ils comme colons et comme kanak ? Et enfin, en quoi une telle classification dérange-t-elle une certaine vision des sociétés kanak ?

■ Un itinéraire colonial : le cas des Durand

En 1886, Marc Durand[6] quitte la France, une ville du Nord, d'où il est originaire, pour se rendre dans les colonies. Militaire de carrière, il fuit son pays où il a semble-t-il eu des pratiques répréhensibles, vol notamment, comme en témoignent les archives familiales[7]. Après quelques années comme militaire sur la Grande Terre, il se fait démobiliser pour devenir moniteur (instituteur) de Maré. À la fin du XIX[e] siècle, il épouse la fille du Grand Chef[8] d'un district maréen[9]. Par ce mariage, Marc Durand devint l'allié matrimonial d'une des plus grandes familles maréennes. Le Grand Chef du district où il était moniteur lui donna alors un terrain appelé Cagnac où il s'installa avec sa femme. Ils y plantèrent une « caférie », ouvrirent un magasin, firent de l'élevage et de l'agriculture. Outre cette plantation, connue dans toute l'île, Marc et son épouse plantèrent une deuxième caférie dans un autre district de Maré.

Ils eurent quatre fils et six filles. Leurs quatre fils épousèrent des maréennes. Un de leurs fils, Étienne, épousa la fille d'un Grand Chef maréen. Le couple s'établit dans le sud de Maré où il ouvrit un magasin important. Le deuxième des fils de Marc, Albert, épousa également une Maréenne, originaire du même district que sa propre mère. Albert hérita de la deuxième caférie de ses parents, où il ouvrit un magasin. Un autre des fils de Marc, Stéphane, fut militaire pendant vingt-cinq ans. Forte tête, il refusa de se soumettre aux règles familiales et vécut longtemps à Nouméa. En 1955, il revint à Maré où il épousa une Maréenne dont il n'eut pas d'enfants. Ils vécurent de sa retraite de militaire et d'agriculture.

Une des filles de Marc, Amandine, épousa quant à elle un colon, Frédéric Michot, qui descendait d'un santalier et baleinier anglais. À la mort de Marc Durand, Frédéric et Amandine reprirent la plantation de Cagnac. Ces derniers n'ayant pas eu d'enfant, Étienne, le frère d'Amandine, leur donna un de ses fils, Dominique. Cette pratique de dons d'enfants au sein d'une même fratrie est tout à fait courante à Maré. J'y reviendrai.

Dominique Durand a longtemps vécu à Nouméa où

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Institut national de la recherche agronomique - - 138.102.192.62 - 15/12/2017 09h04. © Presses Universitaires de France

il fit sa scolarité avant de travailler dans une grande entreprise. Suite à une proposition de travail d'une entreprise de travaux publics, il revint s'installer à Maré dans les années 1970. C'est à la même période qu'il se lance dans la politique. Il occupe dès lors une place importante sur la scène politique néo-calédonienne, d'abord grâce à sa propre victoire à différentes élections, puis à celle d'un de ses proches parents, personnage influent tant dans la hiérarchie coutumière que dans l'arène politique régionale. Dominique Durand épousa lui aussi la sœur d'un Grand Chef maréen. Ils eurent plusieurs fils qui occupent d'importantes responsabilités au sein de différentes institutions néo-calédoniennes.

■ Un processus d'enracinement : le rôle des oncles maternels

Ce bref aperçu de l'histoire familiale des Durand, depuis l'arrivée, à la fin du XIX[e] siècle, du pionnier de la famille, Marc Durand, jusqu'à l'ascension politique de l'un de ses petits-fils, Dominique, montre comment s'est déroulée leur implantation locale. Combinant, dès le départ, alliances matrimoniales et stratégies d'entrepreneurs économiques, ils surent s'allier avec plusieurs grandes chefferies maréennes, se garantissant ainsi un fort enracinement local, comme l'explique un Maréen : « *Dominique Durand, lui c'est un colon, il ne fait pas partie d'un clan. Mais s'il faut le rattacher, il faudrait voir du côté de la grande chefferie de R. C'est son grand-père qui est arrivé et qui s'est installé. Maintenant ils sont implantés. Le père de Durand, il s'est marié avec une sœur du Grand Chef L. Alors, c'est bon,* ils ont fait racine *ici*. »

Les propos de cet homme opèrent un glissement tout à fait significatif. Il commence par affirmer que Dominique Durand est un colon. Au début de son discours, cela ne semble faire aucun doute. Étant colon, il ne fait pas partie d'un clan, ajoute-t-il. Les Maréens utilisent le terme français « clan » pour traduire le terme nengone *guhnameneng*. *Meneng* signifie demeurer, s'asseoir ; *hna*, est une particule locative que l'on peut traduire par « là où » ; *gu* signifie morceau ou bout. Le terme *guhnameneng* insiste donc sur le territoire, l'endroit où l'on habite et non pas sur les liens de parenté. Une traduction littérale serait : « *l'endroit où l'on réside* ». La résidence étant « patrilocale » et la filiation patrilinéaire, les membres d'un même *guhnameneng* habitent à côté les uns des autres. Le père de Dominique Durand étant européen, lui-même n'appartient donc pas à un *guhnameneng*.

L'homme cité ci-dessus poursuit, disant presque à contrecœur : « *S'il faut le rattacher* », alors il faudrait voir du côté de la grande chefferie de R. qui est en fait la grande chefferie où son grand-père a pris femme. Il continue en évoquant l'alliance matrimoniale que le père (géniteur) de Dominique Durand a nouée avec une sœur du Grand Chef L., une autre chefferie maréenne. Et là, il en conclut, de manière aussi affirmative qu'il avait dit précédemment que Dominique Durand était un colon, que « *c'est bon, ils ont fait racine ici* », sous-entendu, ils sont maréens.

Les alliances matrimoniales, tissées par les Durand avec principalement des femmes issues de grandes familles maréennes, jouèrent un rôle clé tant dans l'implantation locale de cette famille que dans leur réussite économique et politique. En épousant, à la fin du XIX[e] siècle, la sœur du Grand Chef d'un district maréen, Marc Durand s'assura un ancrage local qui lui permit d'obtenir plusieurs terrains dont il sut tirer profit. D'un point de vue identitaire, ces alliances matrimoniales prennent toute leur signification au niveau des enfants qui en sont issus. Pour les Maréens, les enfants de ces « mariages mixtes », entre un Européen et une Maréenne, sont enracinés à Maré parce que leurs oncles maternels sont maréens. La relation entre parents utérins est particulièrement importante à Maré. Ce sont les maternels qui transmettent le sang, la chair et la vie[10]. En nengone, le terme pour désigner les maternels est *relazine*, construit sur le terme *zine* qui signifie « sortir de », « né de ». Le terme de référence pour désigner l'oncle maternel est *hmihmin*, et le terme d'adresse est *hmi*. Ce terme signifie également « prier, religion, sacré ».

Les parents géniteurs de Dominique Durand sont Étienne Durand et la sœur d'un Grand Chef maréen. Mais ses parents « adoptifs » sont Amandine Durand et Frédéric Michot, un colon. À Maré, lorsqu'un enfant est donné, il appartient dès lors à ses « parents adoptifs ». Or, Dominique Durand se réclame haut et fort de ses géniteurs, pour bien mettre en évidence et en valeur le fait que son oncle maternel était un Grand Chef maréen. Il met donc fièrement en avant sa filiation utérine avec cette grande famille maréenne, qui lui permet d'asseoir localement son prestige et son autorité locale, ainsi que de se dire maréen et kanak. Il ne dissimule pas pour autant le fait que son grand-père était un colon. Mais cette ascendance ne l'empêche pas de se considérer comme maréen et comme kanak. Finalement il se voit comme un maréen et un kanak d'origine européenne alors que les autres Maréens le créditent d'une identité plurielle : un « colon-Maréen-Kanak ».

Il semble qu'à Maré de telles revendications identitaires émanant de descendants de colons soient la règle, ce qui corrobore les observations effectuées par Isabelle Merle sur la Grande Terre. « *L'appartenance au monde* blanc *ou au monde* kanak *est liée à la culture à laquelle chacun se rattache et donc au lieu de vie où chacun réside. Un enfant métis très foncé de peau, élevé hors de la tribu par son père colon européen et sa mère mélanésienne se considère, et il est considéré, comme un* Blanc. [...] *À l'inverse, un enfant métis et de teint pâle, élevé en tribu par sa mère mélanésienne se rattache à un clan, à la coutume et à la culture kanak. Il est alors kanak, sans aucun doute* » [Merle, 1995 : 365-6].

Isabelle Merle relate les nombreux cas de colons installés sur la Grande Terre qui entendaient dresser une

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Institut national de la recherche agronomique - - 138.102.192.62 - 15/12/2017 09h04. © Presses Universitaires de France

barrière infranchissable entre eux et les indigènes. Ces colons évitaient tout contact avec les Kanak et cherchaient à reproduire un mode de vie européen à l'écart des réserves indigènes. Mais la situation de Maré, comme des autres îles Loyauté, diffère de celle de la Grande Terre. Les îles Loyauté, déclarées réserves intégrales dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, n'ont pas connu de colonisation de peuplement. Les colons qui s'y sont installés étaient donc, non seulement très minoritaires, mais, de plus, vivaient nécessairement sur ces terres de réserves. Ils n'avaient ainsi pas la possibilité de reconstituer une société blanche à l'image de leurs homologues de la Grande Terre, ne pouvant ni devenir propriétaires terriens ni spéculer sur le foncier. La tenure foncière, spécifique aux îles Loyauté, a obligé ces familles de colons à s'impliquer dans les sociétés kanakes loyaltiennes de manière spécifique. Elle a ainsi contribué à la fabrique de l'identité particulière de ces quelques colons[11]. Cette différence essentielle dans le processus colonial des îles Loyauté et de la Grande Terre permet de comprendre pourquoi les quelques colons qui se sont installés à Maré ont cherché à s'y enraciner en épousant des Maréennes, et pourquoi, aujourd'hui, leurs descendants revendiquent fièrement leur *nengonéité* et leur *kanakéité*.

L'analyse qui précède se centrait sur les hommes. Le cas des filles de colons européens est différent si elles épousent un Maréen. En effet, dans le système de parenté maréen, la filiation est patrilinéaire : filles et garçons appartiennent au *guhnameneng* (clan) de leur père. Mais, lorsque les filles se marient, elles deviennent membres du *guhnameneng* de leur mari et elles vont résider dans ce nouveau groupe de parenté. Elles changent donc de *guhnameneng*. Marc Durand et son épouse maréenne eurent six filles. Si l'une d'entre elles épousa un colon, les autres se marièrent avec des Maréens. À ma connaissance, les Maréens ne considèrent pas ces femmes et leurs descendants comme des colons. On peut donc faire l'hypothèse suivante : une fille dont le père est européen et la mère maréenne (qui a donc ses oncles maternels maréens), lorsqu'elle épouse un Maréen, devient elle-même maréenne, puisqu'elle devient membre d'un *guhnameneng*. Les enfants issus de ce mariage seront sans aucun doute considérés comme Maréens et Kanak.

■ Terres et identités plurielles

Si la majorité des Maréens ne descendent pas de colons européens – bien qu'il y ait cependant de nombreux métissages – les questions identitaires se posent pourtant de manière similaire à celle des descendants de colons. L'un des grands jeux et enjeux locaux est de prétendre être arrivé à l'endroit où l'on réside aujourd'hui avant les autres membres de la tribu[12] et d'insinuer ou de dévoiler que les autres viennent d'ailleurs. Cet ailleurs peut être très proche – une tribu ou un district maréens –, ou plus lointain – Lifou, Ouvéa, Tiga, la Grande Terre, le Vanuatu, etc. L'objet principal de cette revendication récurrente d'une autochtonie plus ancienne que les autres est le foncier. Ceux que l'on appelle les propriétaires terriens (ou maîtres de la terre)[13] sont les *guhnameneng* (clans) les plus anciennement arrivés sur ces terres. Ils jouissent d'un prestige et d'une autorité incontestables contrairement à ceux qui sont arrivés plus tardivement à Maré, venant de Lifou, d'Ouvéa ou d'ailleurs. Dans tout conflit ou à la moindre tension interindividuelle, chacun se plaît à rappeler à l'autre qu'il n'est pas d'ici et qu'il est arrivé après. De tels propos sont pourtant proscrits par la « *coutume* »[14]. Cette interdiction est significative d'une certaine tension liée à l'histoire politique locale et aux modes de constitution guerriers des chefferies maréennes.

Comme je l'ai évoqué dans l'introduction, les îles Loyauté – et Maré en l'occurrence –, ont été le théâtre de nombreuses migrations en provenance d'îles avoisinantes et lointaines. Un épisode majeur et sanglant de l'histoire maréenne est ce que l'on appelle le massacre des *Eletok*[15]. Les *Eletok* sont les descendants des premiers occupants de Maré. Un nombre considérable d'immigrants de la Nouvelle-Calédonie, de Lifou et de la Polynésie furent accueillis par ces *Eletok* [Howe, 1978 : 41]. À la fin du XVIII[e] siècle et au début du XIX[e] siècle, ces « *nouveaux colons océaniens* », mécontents du sort que leur réservaient ces *Eletok*, devenus semble-t-il tyranniques, et désireux de prendre le pouvoir et la terre, en massacrèrent un grand nombre [Dubois, 1975 : 17-42 ; Dubois, 1984 : 219-238]. Ainsi, lorsque les premiers Européens (santaliers[16] et missionnaires anglais de la London Missionary Society) débarquèrent à Maré en 1841, les chefferies qu'ils y trouvèrent étaient récentes [Howe 1978 : 41]. En principe, la propriété foncière est inaliénable. Les descendants des quelques *Eletok* qui survécurent à cette révolte « *se donnent toujours comme étant les vrais maîtres du sol. Pour eux, les nouveaux occupants sont des intrus, des étrangers* [aceni], *sans aucun droit, tant que eux, les Eletok, ne les ont pas acceptés* » [Dubois, 1984 : 235]. Le dévoilement de l'« allochtonie » de certains clans risque donc de menacer un équilibre politico-coutumier dont la fragilité est en partie liée à une histoire maréenne particulièrement conflictuelle et violente. L'existence de versions divergentes, voire contradictoires, selon les intérêts bien compris de chacun, ajoute à la confusion et aux risques de conflits.

Se faire croire et faire croire aux autres que l'on est arrivé sur les terres que l'on occupe aujourd'hui avant les autres permet de revendiquer non seulement des droits fonciers, mais également une identité très fortement ancrée dans la terre. Comme dans les sociétés kanak *paicî* et *cèmuhî* du centre-nord de la Grande Terre analysées par Alban Bensa [1992 : 107-31], en pays nengone « *la terre est constitutive de l'identité et du statut des*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Institut national de la recherche agronomique - - 138.102.192.62 - 15/12/2017 09h04. © Presses Universitaires de France

groupes ». Le lieu dit l'identité personnelle et collective et classe les hommes en opposant les « *gens d'ici* » aux « *gens d'ailleurs* » [Bensa, 1992 : 107]. « *Des plus anciens occupants à ceux installés le plus récemment s'étire une échelle de statuts qui classe les maîtres du sol au rang le plus élevé et attribue à l'étranger de plus fraîche date un statut local moins prestigieux* » [Bensa, 1992 : 120]. On pourrait ainsi interpréter les propos des Maréens sur l'identité plurielle des Durand comme une manière habile de rappeler que, s'ils sont bien kanak et maréens, ils sont également colons et, donc, que leur statut n'est pas aussi prestigieux que d'autres qui sont là depuis plus longtemps qu'eux.

Cela n'a pas empêché pour autant les Maréens d'élire Dominique Durand pendant plus de trente ans, pour qu'il fût l'un de leurs principaux leaders politiques. À Lifou ou dans le centre-nord de la Grande Terre, où la fonction de chef était souvent donnée à l'« *étranger* »[17] par les maîtres du sol, on aurait pu interpréter un tel choix comme une transposition, dans la nouvelle arène politique issue de la colonisation, de cette voie d'accès privilégiée à la fonction de chef. Mais, à Maré, d'après M. J. Dubois[18], la fonction de chef était soit conquise par la force (conflits guerriers), soit transmise du père au fils aîné de sa première femme.

Lorsque Marc Durand a épousé une Maréenne, un Grand Chef lui a donné un terrain que j'ai appelé Cagnac. Cette terre a une histoire légendaire bien particulière. Selon différents informateurs du père Dubois [1984 : 254 et 1975 : 20], l'origine du massacre des Eletok proviendrait d'un conflit familial violent. M. J. Dubois [1975 : 20] raconte que l'ancêtre mythique Wakon eut deux fils, Deiwane, l'aîné, et Waicane le cadet. Deiwane avait beaucoup de sujets et recevait de nombreux présents. Mais il se montra ingrat à l'égard de son père et de son cadet. Il gardait tout pour lui et ne voulait pas partager. Wakon et Waicane maudirent alors Deiwane sur son terrain de Cagnac. M. J. Dubois poursuit alors en disant que, depuis cette malédiction, ce terrain, pourtant riche et fertile, est abandonné. Il y voit la principale raison pour laquelle ce terrain fut aussi facilement attribué à Marc Durand. On peut également voir dans cette histoire la raison pour laquelle ce terrain n'est jamais l'objet de revendications foncières de la part des Maréens, alors que de nombreuses terres, données aux clans arrivés plus tardivement, sont régulièrement revendiquées par d'autres. En rappelant fréquemment le fait que les Durand sont des colons, les Maréens soulignent qu'ils sont à Maré depuis peu de temps. Pourtant, ils ne revendiquent pas leurs terres. Cette absence de revendication foncière tend à montrer que cette histoire de malédiction aurait toujours une efficacité sociale. La terre donnée aux Durand serait, de par cette malédiction, une sorte de *no man's land*, qu'il était donc possible de donner à des étrangers. Il serait intéressant de savoir si les autres « colons-Maréens » ont également bénéficié de « terres maudites ».

L'identification à la catégorie de « colon-Maréen-Kanak » se fait en fonction des liens du sang. C'est parce que les oncles maternels de Dominique Durand sont maréens que l'on peut dire qu'il est maréen et kanak. Mais c'est parce qu'il n'appartient pas à un *guhnameneng* (clan) qu'on peut également dire qu'il est colon : « *Dominique Durand, lui c'est un colon, il ne fait pas partie d'un clan* », disait l'homme cité dans cet article. Or, l'appartenance à un *guhnameneng* s'effectue de père en fils. Ainsi, « les fils de fils » de colons européens mariés à des Maréennes auront toujours cette triple identité. En revanche, les « filles de fils » de colons européens mariés à des Maréennes, une fois qu'elles sont elles-mêmes mariées à des Maréens, perdent cette triple identité pour être considérées comme seulement maréennes et kanak, puisque, par le mariage, elles deviennent membres du *guhnameneng* de leur mari.

Si les liens du sang et les alliances matrimoniales fabriquent ces identités collectives et individuelles, les liens du sol y participent également. Ceux-ci jouent en effet un rôle essentiel dans la fabrique des identités collectives et individuelles. Prétendre que son *guhnameneng* est arrivé avant les autres sur « ses » terres revient à revendiquer des droits fonciers, ainsi qu'une identité collective plus légitime. Les noms des *guhnameneng* maréens sont également des noms de lieux. Toponymes et patronymes se confondent ainsi pour constituer une même identité collective enracinée dans la terre. Ceux que l'on dit être venus d'ailleurs ne sont pas considérés comme des colons, mais comme des étrangers [*aceni*]. De manière similaire aux colons européens, on les affuble d'une identité plurielle, en fonction de ce que l'on considère être leur terre d'origine : Lifou-Maréen, Ouvéen-Maréen, Ni-Vanuatu-Maréen, etc.

Dans les catégories de pensée des Maréens, on peut être tout à la fois colons *et* kanak ou lifou et maréen. Mais ces identités ne fusionnent pas pour autant pour créer une « identité ou une catégorie métisse ». Elles se juxtaposent et se cumulent pour constituer une sorte d'identité plurielle. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de métissage. Comme le souligne à juste titre J. L. Amselle [1990 : 35], « *il faut mettre en avant l'idée d'un mélange ou d'un métissage originaire des différents groupes qui se sont formés tout au long de l'histoire de l'humanité* ». Mais, dans le contexte maréen et plus globalement néo-calédonien, ce métissage n'est pas revendiqué. La représentation dichotomique d'une société néo-calédonienne clivée entre autochtones et colons se retrouve telle quelle à l'échelle individuelle, engendrant ainsi une sorte de clivage intérieur. Une telle représentation des identités collectives et individuelles va à l'encontre d'une représentation qui demanderait en quelque sorte de faire son choix : on est colon *ou* kanak, et non pas les deux en même temps.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Institut national de la recherche agronomique - - 138.102.192.62 - 15/12/2017 09h04. © Presses Universitaires de France

Comme toute autre identité collective et individuelle, les identités kanak et maréennes dont j'ai esquissé ici l'analyse dans le contexte maréen, ne sont pas des données atemporelles ni naturelles. Ce sont des produits sociohistoriques qui se fabriquent dans des interactions sociales où jeux de pouvoir, luttes politiques, quêtes de prestige et d'autorité et conflits d'intérêts occupent une place centrale. ■

Notes

1. Je remercie Denis Monnerie pour ses critiques constructives d'une version antérieure de cet article.

2. Décorées de pointillés, les poteries lapita caractérisent les populations dites austronésiennes du Pacifique [Ozanne-Rivierre, 1998 : 92].

3. Cette aire linguistique s'étend depuis Formose au nord, jusqu'à Madagascar à l'ouest, la Nouvelle-Zélande au sud, Hawaii au nord-est et l'île de Pâques à l'est [Ozanne-Rivierre, 1998 : 80].

4. Le terme « *canaque* », terme hawaïen qui signifie « homme », a été introduit par la colonisation. Il a d'abord servi à désigner l'ensemble des habitants de la Mélanésie avant de se restreindre aux seules populations autochtones de la Nouvelle-Calédonie et des îles Loyauté [Bensa, 1995 : 6]. Péjoratif jusque dans les années 1970, le terme « *canaque* », orthographié à l'anglaise avec un « k » (kanak), a été réapproprié et revalorisé par les *leaders* politiques mélanésiens dans leur combat indépendantiste [Bensa, 1995 : 6].

5. *Cf.* notamment l'ouvrage de Michel Naepels [1998] pour une analyse des conflits fonciers dans la région de Houailou.

6. J'ai volontairement modifié certains aspects de l'histoire de cette famille dont j'ai inventé le nom afin de préserver leur anonymat.

7. Je remercie vivement son arrière-petit-fils pour m'avoir laissé consulter ces archives familiales.

8. En nengone, langue vernaculaire de Maré, Grand Chef se dit *doku* ou *retok* (les aînés). M. J. Dubois [1975 : 6] voit dans cette dualité de termes une double origine à la chefferie. En effet, alors que le terme *retok* signifie les « aînés », dans le terme *doku*, il y a une nuance d'accaparement et de domination [Dubois, 1977 : 774-75]. Cette dualité de sens sous-entendrait que certains sont devenus grands chefs par la conquête et la guerre, alors que d'autres par transmission héréditaire de ce statut de père en fils aîné.

9. Alors que pendant la période précoloniale les positions de chefs étaient le jeu et l'enjeu de conflits guerriers incessants, le pouvoir colonial découpa l'île de Maré en huit districts administratifs sur lesquels régnèrent, dès lors, des Grands Chefs dont la position devint ainsi uniquement héréditaire. Les Grands Chefs devinrent alors les intermédiaires privilégiés entre l'administration coloniale et les populations de leur district, appelés leurs sujets.

10. *Cf.* Faugère [1998 et 2000]. Ce rôle des maternels est identique dans les sociétés kanak du centre-nord de la Grande Terre (*cf.* notamment A. Bensa [1997]).

11. Je remercie Denis Monnerie d'avoir attiré mon attention sur ce point essentiel.

12. *Padoku* en nengone. Le préfixe *pa* a le sens de grande surface, grandissement, rivage [Dubois, 1977 : 774]. *Padoku* désigne à la fois un territoire et les gens qui y demeurent. Comme le remarque J. Clifford [1987 : 10], « *le mot "tribu" doit être entendu, non pas dans un sens sociologique (analogue à clan…), mais dans un sens géographique : en Nouvelle-Calédonie on appelle tribu tout village indigène situé dans une réserve* ». La notion de tribu, construite par le pouvoir colonial, apparaît pour la première fois en tant que catégorie administrative reconnue dans l'arrêté du 24 décembre 1867 [Merle, 1995 : 100].

13. En nengone, propriétaire terrien se dit *acarawa* : *rawa* = terre et *aca* = maître de, propriétaire de.

14. En Nouvelle-Calédonie, le terme « coutume » est utilisé à différents niveaux : pour désigner l'ensemble de ce qui est considéré comme « tradition » kanak. On dira alors « *c'est la coutume* ». « Coutume » sert aussi à désigner une cérémonie particulière : mariage, deuil, fête des ignames, etc. On dira alors « *c'est une coutume* ». Quant à la formule « *faire la coutume* », elle qualifie un ou plusieurs gestes qui s'effectuent à certaines occasions, notamment dans les cérémonies familiales. Il existe une littérature anthropologique très abondante sur la notion de coutume et de *kastom*. Pour un article synthétique et relativement récent, *cf.* R. Foster [1991].

15. *Ele* signifie « tête » et *tok* signifie aîné, chef. *Eletok* se traduit par « *têtes aînées* » ou « *têtes chefs* ». Pour un récit détaillé du massacre des *Eletok*, *cf.* les écrits du père Dubois [1977 : 189-255 ; 1975].

16. De nombreux Européens venaient dans ces îles pour couper du bois de santal qui était alors un bien précieux revendu à bon prix. Pour une histoire de ces santaliers, *cf.* Shineberg [1981].

17. Pour Lifou, cf. notamment Howe [1978 : 57], Leenhardt [1985 : 202-3]. Pour les sociétés paîci et cèmuhî, *cf.* Bensa [1992 : 120].

18. Le père Marie-Joseph Dubois, missionnaire mariste, qui a séjourné à Maré de 1939 à 1967, a produit une masse considérable de textes portant principalement sur l'histoire des chefferies maréennes (avant et pendant la colonisation) et sur les mythes.

Références bibliographiques

Amselle J. L., 1990, *Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Payot, Paris.

Bensa Alban, 1997, « Contraintes par corps et ordre politique dans les sociétés kanakes d'autrefois (Nouvelle-Calédonie) », version française d'un texte publié en anglais in *Oceania*, décembre.
– 1995, « Chroniques kanak », numéro spécial *Ethnies*, vol. X, n° 18-19.
– 1992, « Terre kanak : enjeu politique d'hier et d'aujourd'hui. Esquisse d'un modèle comparatif », in *Études rurales*, n° 127-128 : 107-131.

Clifford J., 1987, *Maurice Leenhardt, la personne et le mythe dans le monde mélanésien*, Jean-Michel Place, Paris.

Dubois M. J., 1984, *Gens de Maré, Nouvelle-Calédonie*, Paris, Anthropos.
– 1977, *Les chefferies de Maré, Nouvelle-Calédonie*, thèse de doctorat d'État ès lettres, Sorbonne, Paris.
– 1975, *Mythes et traditions de Maré, Nouvelle-Calédonie, Les Eletok*, Publications de la Société des Océanistes, n° 35, Musée de l'Homme, Paris.

Faugère Elsa, 2000, « Transactions monétaires en pays kanak », in *Genèses*, n° 41 : 41-62.
– 1998, *L'argent et la coutume à Maré, Nouvelle-Calédonie*, thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie, École des

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Institut national de la recherche agronomique - - 138.102.192.62 - 15/12/2017 09h04. © Presses Universitaires de France

Hautes Études en Sciences sociales, sous la dir. de J. P. Olivier de Sardan, Marseille.

FOSTER R., 1991, « Making National Cultures In the Global Ecumene », in *Annual Review of Anthropology*, nº 20 : 235-60.

HOWE K. R., 1978, *Les îles Loyauté. Histoire des contacts culturels de 1840 à 1900*, Publications de la Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie, nº 19, Nouméa.
– 1973, « La découverte par les Européens des îles Loyauté et la façon dont elles ont reçu leurs noms », in *Bulletin de la Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie*, nº 17 : 31-6.

LEENHARDT Maurice, 1985, *Do Kamo. La personne et le mythe dans le monde mélanésien*, Paris, Gallimard, coll. « Tel ».

MERLE I., 1995, *Expériences coloniales. La Nouvelle-Calédonie (1853-1920)*, Belin, Paris.

NAEPELS M., 1998, *Histoires de terres kanakes*, Paris, Belin.

OZANNE-RIVIERRE Françoise, 1998, « Langues d'Océanie et histoire », *in* Alban BENSA et Jean-Claude RIVIERRE [eds.], *Le Pacifique, un monde épars*, Paris, L'Harmattan : 75-104.

PISIER G., « La dénomination des îles Loyauté », in *Bulletin de la Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie*, nº 22 : 39-42.

SHINEBERG D., 1981, *Ils étaient venus chercher du santal*, Publications de la Société d'études historiques de la Nouvelle-Calédonie, nº 3, Nouméa.

ABSTRACT

The making of an identity in the Loyalty Islands. How to be a Kanak colonist ?

In New Caledonia the Kanak identity is a central issue in the claims of members of the independent movement and in local politics. If in the Loyalty Islands (and more especially in the Maré Island) all Maréans claim proudly their Kanak and Nengone (Maréan) identity, the case of the descendants of European colonists settled down since the late 19th century raises a problem. Though they consider themselves as Kanaks and Maréans, the « others » regard them as « Kanak-Maréan colonists ». In New Caledonia where the cleavage between colonists and natives is highly topical, it seems particularly surprising and even unthinkable to be considered both a colonist and a Kanak. This paper studies the case of a family settled down in Maré since the years 1880 which played a first role in the local politics and economy. Its history reveals the roles of matrimonial alliances, uterine bonds and links to land in the process of construction of the Kanak and Maréan identities.
Keywords : Loyalty Islands. Colonist. Kanak. Maréan. Matrimonial Alliances.

ZUSAMMENFASSUNG

Die Indentitätskonstruktion in den Loyalitätsinseln. Wie kann man ein kanaker Kolonist sein ?

In Neukaledonien steht die Frage der Kanakidentität im Mittelpunkt der Forderungen der Mitglieder der Unabhängigkeitsbewegung und der lokalen Politik. In den Loyalitätsinseln (und besonders in Mare) werden die kanaken und mareischen Identitäten von allen Mareern mit Stolz gefordert. Aber der Fall der Nachkommen europäischer Kolonisten stellt ein Problem : obwohl sie sich als Kanaken und Mareer ansehen, werden sie von den « anderen » als « kanaken mareischen Kolonisten » betrachtet. In Neukaledonien, wo die Spaltung zwischen Kolonisten und Eingeborenen eine so heikle Frage ist, ist es erstaunlich und eben undenkbar, zugleich als Kolonist und Kanak angesehen zu werden. Hier wird der Fall einer seit den Jahren 1880 in Mare angesiedelten Famille untersucht, die eine erste Rolle in der lokalen Politik und Wirtschaft gespielt hat. Ihre Geschichte betont die Rolle der Ehebündnissen, der Familienbande mütterlicherseits, der Bindung an das Land in der Konstruktion der kanaken und mareischen Identitäten.
Stichwörter : Loyalitätsinseln. Kolonist. Kanak. Mareer. Ehebündnis.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Institut national de la recherche agronomique - - 138.102.192.62 - 15/12/2017 09h04. © Presses Universitaires de France